



POLLEC 2021 - Convention pour bénéficier d'un Audit Logement gratuit

Je, soussigné(e),

domicilié(e) à l'adresse _____

à _____

N° de téléphone de contact : _____

Adresse e-mail de contact : _____

déclare solliciter un préfinancement de l'Audit Logement pour le logement sis :

_____ à
Wasseiges.

- Je suis majeur, ou mineur anticipé (en apporter la preuve).
- Je possède un droit réel de propriété sur ce logement * :
propriétaire partiel ou total / usufruitier / nu-propriétaire / autre :

- J'occuperai le logement pendant un certain nombre d'années * :
 - ❖ j'y réside actuellement: je m'engage à y rester pendant 5 ans minimum après la date de l'enregistrement du 1^{er} rapport de suivi de travaux ;
 - ❖ je n'y réside pas encore : je m'engage à y emménager et m'y domicilier endéans les 24 mois de la réalisation du 1^{er} rapport de suivi de travaux. Ensuite, je m'engage à y rester pendant 5 ans minimum après la date de ma domiciliation ;
 - ❖ c'est mon logement, je n'y suis pas domicilié mais :
 - je le loue (avec enregistrement du bail et respect de la grille des loyers) pendant 5 ans minimum ;
 - je le mets à disposition d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) ou d'une société de logement de service public (SLSP) pendant minimum 9 ans ;
 - je le mets à disposition gratuitement, comme résidence principale, à un parent ou allié jusqu'au 2^{ème} degré pendant 1 an minimum.
- L'immeuble a pour caractéristique :
 - ❖ avoir été construit il y a au moins 15 ans au moment où l'auditeur fera son rapport.
 - ❖ être, à au moins 50%, destiné à du logement

* entourer les mentions qui s'appliquent

- ❖ être exempt d'infraction urbanistique
- Aucun membre de mon ménage n'a effectué d'autre demande de financement ou de remboursement d'une partie ou de la totalité du coût de l'audit logement.
- Je m'engage à terminer les travaux minimums **endéans les 3 ans** de la date de réception de l'Audit Logement, et au plus tard le 31 novembre 2025. Les travaux minimums sont soit des travaux permettant d'atteindre un niveau de PEB supérieur, soit le 1^{er} bouquet de travaux tel que défini par l'Audit.
- Je donne mon consentement à l'administration communale pour la vérification de l'exactitude des informations de domiciliation de composition de ménage et de droit de propriété sur le logement.
- Après signature de la présente convention, vérifications des informations fournies et la validation par le collège je serai contacté(e) par un auditeur endéans les 30 jours pour prendre rendez-vous et initier la démarche de préfinancement de l'Audit Logement.
- Je préparerai les documents disponibles demandés par l'auditeur en vue de sa visite, et lui donnerai accès à toutes les pièces pour effectuer des relevés de données à caractère énergétique et performanciel.
- Après visite de mon logement, l'auditeur réalisera son rapport d'audit endéans les 25 jours de la visite. Je recevrai une copie de l'Audit Logement, suivi par une séance d'explication des résultats de l'Audit par l'auditeur.
- Lors de la réalisation des travaux, je prendrai des photos des travaux et je reprendrai contact avec l'auditeur pour le tenir au courant de leur avancement. A leurs termes, je fournirai tous les documents exigés, ainsi que les photos, et donnerai éventuellement accès à mon logement pour vérifier la bonne exécution des travaux. L'auditeur rédigera alors un rapport de suivi des travaux dont il me remettra copie.
- J'ai pris connaissance :
 - ❖ Des conditions donnant accès aux primes régionales habitations. A savoir le passage de l'auditeur agréé et le formulaire de demande de prime, disponible sur le site <https://energie.wallonie.be>.
 - ❖ Des conditions pour bénéficier d'un prêt à zéro pourcent (Société Wallonne du Crédit Social).
 - ❖ De l'avantage fiscal pour travaux d'isolation du toit (Service Public Fédéral Finances).
 - ❖ Des primes communales pour l'isolation et le placement de panneaux solaires thermiques : <https://www.wasseiges.be/ma-commune/services-communaux/logement/primes-aides-aux-particuliers/primes-aides-aux-particuliers/?searchterm=prime>

- Deux interventions supplémentaires de l'auditeur sont disponibles pour les bénéficiaires du préfinancement de l'audit *. Il s'agit ;
 - D'une part, de l'analyse et de la vérification de la conformité des devis des entreprises pour la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ; facturée par l'administration communale au prix coutant de 100 € HTVA.
 - D'autre part, la visite du chantier au terme des travaux. L'auditeur accompagné du maître d'ouvrage prennent soin de vérifier sur place les travaux réalisés et de rapporter le plus fidèlement possible les choix opérés durant le chantier et notamment les travaux s'écartant du module de base ainsi que les raisons de ces changements, les difficultés techniques rencontrées. L'auditeur et les différents intervenants du chantier seront conviés à une réunion (architecte, entrepreneurs, etc.) afin de collecter les informations nécessaires à la rédaction du rapport de l'auditeur. Elle sera facturée par l'administration communale au prix coutant de 75 € HTVA.

Le demandeur :

Date : _____

Signature :

Pour la Commune :

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature :

Validation par le Collège Communal :

Date :

Original à la commune, copie au demandeur.

* entourer les mentions qui s'appliquent